

PROCES VERBAL

Conseil municipal du jeudi 28/12/2023

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf :

- Stéphane BARGE (procuration Henri PEGOUD)
- Sandra BAJAT (procuration Isabelle ROCHE BOLLOTTE)
- Florent BERGER
- Cyprien DELISLE
- Karine CLAUDEL
- Serge REVEL

Début de séance 19H00

Secrétaire de séance : Laëtitia GIRARD

1-Dossier d'assurance pour l'année 2024

Suite au courrier résiliable des assurance GROUPAMA, la commune n'a plus d'assurance au 31/12/2023 à minuit ou au 01/01/2024.

Malgré de nombreuses recherche (en compagnies et courtiers) la commune n'est pas couverte par un contrat multirisque comprenant l'ensemble des biens immobiliers.

De ce fait, le conseil envisage de ne pas ouvrir l'école à la rentrée prochaine et les bâtiments recevant du public (08/01/2024) sans solution d'ici là.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **Emet un avis favorable** pour la fermeture de l'école à la rentrée prochaine (08/01/2024) si aucune solution d'assurance n'a été trouvé d'ici là.

2- Choix de la structure d'accueil petite enfance et montant du loyer

M. REYNAUD Jean Louis, maire, explique que la commission d'Appel d'offre a reçu 3 dossiers de demande de structure sur la commune. Deux dossiers ont été retenus.

La Commission d'Appel d'offre élargie a reçu les deux candidats :

- *LE TEMPS DES ENFANTS* installée à SAINT BERON
- *LE JARDIN DES PRALINES* de PONT DE BEAUVOISIN ISERE

Le conseil, après avoir délibéré sur les dossiers retenus par la commission d'Appel d'Offre décide à 1 abstention et 10 pour :

- **Accorder la gestion de la structure d'accueil petite enfance à la Société LE JARDIN DES PRALINES à PONT DE BEAUVOISIN ISERE.**

M. le maire, propose le montant du loyer à 1 000 € par mois pour les 6 premier mois de location et ensuite l'évaluer à 1200 € par mois.

Le conseil, après avoir délibéré sur le montant du loyer de la structure d'accueil petite enfance, décide à 1 abstention et 10 pour :

-D'Emettre un avis favorable pour le montant du loyer de la structure d'accueil petite enfance à 1 000 € par mois pour les 6 premiers de location et ensuite 1 200 € par mois

Plus rien n'étant à l'ordre du jour

Fin de séance : 20 H 00

Le MAIRE
Jean Louis REYNAUD

Secrétaire de séance
Laëtitia GIRARD